

REGION

Aujourd'hui

Le carnaval de Bâle, le plus grand de Suisse, a débuté à 4 h du matin précises. Plus de 200 lanternes devraient éclairer le traditionnel Morgestraich



En vue

« Midi en France » à Lons

Présentée par Laurent Boyer, l'émission « Midi en France », diffusée tous les jours de la semaine sur France 3, pose ses caméras aujourd'hui et demain sur la place de la Liberté de Lons-le-Saunier.

AUJOURD'HUI SUR estrepublikain.fr

● **Retour sur le match FC Sochaux-PSG**
● **Vidéo buzz : un cochon fugueur fait courir les policiers polonais !**
● **Notre mini-site dédié aux sports d'hiver (webcams des stations, météo des neiges, infos pratiques...)**

Faits divers La navette de la discothèque de Nogna (Jura) ramenait les noctambules Jura : un accident de minibus fait 9 blessés dont 3 grave



■ L'entreprise JuraLev s'est chargée de relever et enlever l'épave du minibus. Photo Le Progrès/Eva Rodriguez

Lons-le-Saunier. Quatre vitres brisées, un rétroviseur arraché et la lunette arrière éclatée. Peu après 9 h, hier matin, le minibus, à nouveau sur ses quatre roues, porte les stigmates d'une fin de nuit agitée. Une heure plus tôt, le véhicule qui sert de navette à la discothèque de Nogna (Jura), le Newlook, était couché sur le côté gauche, sur la départementale 38, à l'entrée de l'Étoile. Aux alentours de 7 h 45, c'est la glissade dans une courbe, alors que le minibus se dirigeait vers Villeveux avec 18 fêtards à son bord, un vigile et le conducteur, qui se trouve être l'un des gérants de l'établissement de nuit. Le nombre important de victimes a nécessité l'intervention de 40 pompiers, de Lons, Montmorot, Bletterans, Voiteur, Saint-Amour, Poligny, Sellières et Champagnole.

Parmi les victimes, âgées entre 16 et 24 ans pour la plupart, trois personnes sont gravement blessées et souffriraient de fractures, de douleurs dorsales et de traumatismes crâniens. Originaires du bassin lédonien, elles ont été transportées au centre hospitalier de Lons-le-Saunier, tout comme 6 autres personnes plus légèrement touchées. 12 pas-

sagers sont sortis indemnes de l'accident et ont été accueillis par Christian Breniaux, le maire de la commune, à la salle polyvalente. Tous ont regagné leur domicile dans la matinée.

Test d'alcoolémie négatif

D'après les premières constatations effectuées par les gendarmes de la communauté de brigades de Lons-le-Saunier et la brigade motorisée, le brouillard girant pourrait expliquer la sortie de route. « La chaussée était verglacée », affirme le commandant Bondi, de la COB de Lons, « le minibus aurait glissé sur une plaque de verglas, mordu le bas-côté avant de se coucher sur le côté gauche ». Une version du scénario que l'enquête en cours déterminera. « Dans les prochains jours, nous allons aussi étudier le chronotachygraphe », indique le commandant Bondi, « ce disque de contrôle, obligatoire dans les véhicules de transports en commun, enregistre la vitesse du véhicule. »

Quant aux tests de dépistage d'alcoolémie et de stupéfiants du conducteur, « ils sont négatifs » et ses papiers (assurance, permis) en règle.

Eva RODRIGUEZ

Minibus et ceinture de sécurité

► Cet accident serait le 1er depuis la mise en service de la navette de la discothèque, en 2000, qui permet aux noctambules de regagner leur domicile gratuitement. Le Newlook compte ainsi plusieurs minibus, comme ce Renault, en service hier et qui, selon le capitaine Miconnet, « était équipé de ceintures de sécurité ». « L'enquête devra déterminer les circonstances exactes de l'accident et les responsabilités de chacun (chauffeur, passagers, gérants) », en cas de non-port de la ceinture. Selon le décret n° 2003-637 de 2003, « le conducteur d'un autocar n'est pas responsable du fait qu'un passager ne soit pas attaché, y compris pour les enfants de - de 18 ans. Il n'est donc pas passible de la peine d'amende ».

163 km/h et quelques joints pour ce jeune permis... retiré

Venère. Il n'y avait pas d'alcool relèveront les optimistes. C'est certainement ce qui a permis à ce jeune homme de 22 ans de rouler au double de la vitesse autorisée sur la RD 67 dans le sens Gray/Besançon, samedi soir. Il est 20 h 55 lorsque ce plaquiste de profession, qui réside à Gray en Haute-Saône, est intercepté par les motards de la brigade motorisée d'Autrey-lès-Gray qui lui signifient l'infraction qu'il vient de commettre au volant d'une Mercedes. Un délit de grand excès de vitesse dont l'allure mesurée à

163 km/h, au lieu des 80 km/h autorisés par le statut probatoire du papier rose, a été ramenée à 154 km/h sur le procès-verbal, après retrait de la marge d'erreur de 5 %.

Si l'alcool est absent, le jeune homme a été dépisté positif aux stupéfiants. En attente de l'analyse de sang, il a reconnu avoir fumé quelques joints pour se détendre. A tout le moins, cela a quelque peu raidi son pied droit sur l'accélérateur. Son permis a été retiré sur le champ et le véhicule de société immobilisé.

W.K.

Randonneur hélitreuilé au Ballon d'Alsace

Belfort. Le Ballon d'Alsace a été le cadre d'un sauvetage particulièrement difficile hier. Une famille de 8 personnes effectuait une randonnée en raquettes sur le chemin du Tassion reliant Lepuix-Gy au sommet du Ballon, quand l'un des participants, un homme de 50 ans domicilié à Sermaigny (90), a été victime d'un début d'AVC vers 11 h 50.

Les pompiers de Giromagny, puis les gendarmes du poste du Ballon et ceux du peloton de gendarmerie de montagne de Xonrupt-Longemer (88)

ont été alertés. Des sauveteurs ont pu arriver à pied près de la victime à 12 h 07, selon la gendarmerie. En revanche, ni le VSAB des sapeurs-pompiers ni la motoneige des gendarmes n'ont réussi à accéder sur place pour évacuer le quinquagénaire, malgré plusieurs tentatives.

Il a donc été fait appel à l'hélicoptère de la sécurité civile de Strasbourg qui a hélitreuilé la victime jusqu'au terrain de football de Lepuix-Gy, où elle a été prise en charge par le SAMU puis conduite à l'hôpital de Belfort.

Vesoul : le choc dans le quartier

La maman de la petite fille de 10 ans, retrouvée pendue à la poignée de la fenêtre de son appartement samedi après-midi, a été prise en charge par un psychologue, ainsi que ses deux enfants.

Hamza a la lèvre inférieure qui se tord lorsqu'il évoque le décès de cette petite fille de 10 ans, retrouvée morte samedi après-midi accrochée par un foulard à la poignée de la fenêtre de son appartement, dans un immeuble du quartier du Montmarin, à Vesoul. C'est au pied de l'immeuble de 15 étages que le petit garçon de 8 ans a été mis au courant de la terrible nouvelle, tandis que stationnait une ambulance au pied du 1, cours Montaigne. « Ce sont mes copains qui me l'ont dit », se rappelle-t-il avec chagrin. « Elle venait au centre avec moi. »

Un centre situé dans l'espace Villon que la petite fille fréquentait les mercredis. « Elle venait toute seule car il faut être âgé de 6 ans », explique Salifa Mairif, la maman de Hamza. « Elle était toujours calme. » Mme Mairif prenait d'ailleurs toujours un peu de temps pour regarder cette jolie enfant. « Elle avait le teint indou et portait toujours des habits colorés. » Un vrai rayon de soleil.

« On veut faire quelque chose »

L'origine sri-lankaise de la maman a d'ailleurs un peu compliqué la tâche de la cellule psychologique dépêchée, hier après-midi, au domicile de la mère et de ses deux enfants âgés de 4 et 3 ans. Didier Doré, le sous-préfet de Lure de permanence ce week-end, en avait pris la décision dès samedi soir. Avec la difficulté supplémentaire de trouver un interprète pour faire le lien entre le professionnel de santé et la mère de famille. Un proche a endossé ce rôle.

Il fallait aussi que la petite fille de 4 ans, qui a découvert sa sœur et alerté sa mère, puisse mettre des mots sur ce qu'elle venait de vivre. Les vacances scolaires vont sans doute retarder la mise en place d'un pareil dispositif dans la classe de CE2 de l'école Picasso que fréquentait la victime.

Dès samedi soir, la terrible nouvelle a ébranlé les familles qui croisaient cette femme et ses trois enfants sans histoires. « Ma femme veut faire quelque chose », expliquait, désespéré, Houcine Mairif. « Elle va rencontrer les femmes du quartier pour rendre visite à cette maman. » Un soutien, une présence. C'est effectivement l'intention de Mme Mairif. « Je la connais de vue lorsque nous nous croisons et que les enfants jouent ensemble », sur l'esplanade du cours Montaigne, notamment.

Déclarations concordantes

Du côté de l'enquête menée par la police, la vice-procureure, Julie Bressand, tenait à préciser hier que rien n'était encore déterminé quant à l'origine exacte du décès de la fillette. Même si, une fois la maman et la voisine entendues par les enquêteurs, la thèse du suicide semblait concorder avec les constatations et les déclarations. Par ailleurs, l'autopsie de la dépouille devrait écarter, ou non, l'éventualité d'un jeu du foulard qui aurait mal tourné. L'examen sera possible dès ce lundi matin à l'institut médico-légal de Besançon où le corps a été transporté. « Lorsque le jeu du foulard est une habitude, il laisse en général des lésions au cerveau », assurait Mme Bressand.

Samedi, en tout cas, après que les pompiers aient été appelés à 15 h 26 précises, leur diligence et leur tentative de ranimer l'enfant ont échoué. Moins de dix minutes après ce premier appel, la police était sollicitée à son tour pour déterminer la cause de cette mort à laquelle personne n'est préparé.

Walérian KOSCINSKI

Assises Elle avait quitté, avec son garçon, sa Haute-Saône natale pour vivre avec son compagnon rencontré via internet. Un jeune homme qui, à partir de demain en Ariège, doit répondre de violences ayant causé la mort du petit bonhomme

Accusé d'avoir tué son beau-fils de 3 ans

Vesoul. Un beau dimanche d'été. Nous sommes le 26 juillet 2009. Deux jours plus tôt, à lire un post d'Ingrid sur le site « Copains d'avant », tout va bien, juste est-il question du temps qui s'égrène. « J'aime Paul* qui va avoir 3 ans. Il a grandi trop vite, profitez-en les filles de vos bouts de chou ». Quelques mois plus tôt, Ingrid a décidé de laisser sa Haute-Saône natale et ses attaches familiales pour suivre, en Ariège, un homme rencontré sur internet.

En ce beau dimanche d'été, partie travailler, elle confie la garde de Paul à son compagnon, Zakaria Batti, un jeune Marocain de 26 ans en recherche d'emploi et titulaire d'une carte de séjour. Ce dernier s'absente une demi-heure, le temps d'aller au marché, laissant le petit à une voisine de cet immeuble de la rue des Cordeliers, à Pamiers. Rien d'anormal jusque-là. Zakaria Batti récupère le bonhomme vers 11 h 30.

Peu avant 15 h, tout bascule lorsqu'il appelle les pompiers et prétend avoir retrouvé le petit garçon inconscient au

bas de son lit, haut de 89 cm. Problème : les blessures, notamment l'éclatement de la rate et du foie, qui vont rapidement entraîner la mort de l'enfant, s'avèrent incompatibles avec la thèse du beau-père.

L'ombre des abus

Résultat : Zakaria Batti est incarcéré cinq jours plus tard et mis en examen pour violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Deux mois plus tard cependant, sa version des faits change radicalement : c'est en tentant de rattraper Paul, vu en équilibre sur la rambarde de la mezzanine, qu'il aurait basculé avec lui dans le vide. Retombant sur « le ventre de l'enfant avec le genou droit ». « La peur » l'aurait amené à mentir.

Un nouveau scénario qui charrie, lui aussi, le scepticisme des enquêteurs, notamment à travers cette question : comment expliquer, après une chute de plus de 3 m, l'absence de traces, ne serait-ce qu'un bleu, sur le corps du beau-père ?



■ Le procès devra faire la lumière sur la mort du petit garçon dont la mémoire reste vive dans ce cimetière de Haute-Saône.

D'autant qu'un nouvel élément accablant intervient alors : l'existence de fractures costales antérieures au décès de la petite victime. « Traumatisme ancien entre 30 et 60 jours », assurent les légistes. Lesquels perçoivent, dans la localisation des blessures, un signe « hautement spécifique d'abus ». Paul était-il régulièrement violenté par son beau-père, ce dont

la justice l'accuse également ? Ingrid, la maman, ne veut pas y croire.

Reste que la voisine accable le jeune homme, affirmant que le petit garçon rechignait à partir avec lui. Une de ses anciennes compagnes raconte aussi comment elle avait retrouvé sa fille de 11 mois « la tête très enflée » après en avoir confié la garde à Zakaria Batti. Dont l'explication



■ La petite fille avait pour habitude de fréquenter l'aide aux devoirs de l'espace Villon. Photo ER



Questions à Pierre Levy Soussan
Pédopsychiatre

« Il y a toujours eu des suicides chez les enfants. C'est un sujet tabou. Une vraie déflagration. »

À supposer que ce fait divers soit un suicide, le phénomène est-il fréquent chez les enfants ?

Il y a toujours eu des suicides chez les enfants. Les idées de suicide, de la mort, les enfants les ont. C'est un sujet tabou, lourd. Le propre de ces suicides, c'est que ce ne sont pas des tentatives pour appeler à l'aide mais

une réelle volonté d'en finir. On en dénombre une quarantaine par an mais il y en a sans doute plus car le sujet est tabou.

Quel impact direct et indirect ?

C'est d'un impact très violent sur tout le monde. Une vraie déflagration sur l'école, la famille, l'entourage. Il y a des mots à trouver en fonction de l'âge des

enfants pour aborder la mort. Le suicide, on n'en parle même pas. **Comment faire pour trouver les mots justes ?**

Les termes que l'on emploie, c'est plus ceux d'un accident de la vie. L'adulte doit filtrer les choses car le suicide est très délicat à aborder. Il faut aller au rythme de la pensée de l'enfant, être dans le narratif et pas dans l'informatif.

Recueilli par W. K.

Jeunes : les avantages de la carte

Soirée rock à La Rodia
Rendez-vous samedi 23 février, à 20 h 30, pour une soirée transe avec Electric Electric et Shiko Shiko (post-punk) à la Rodia de Besançon. Les titulaires de la carte Avantages jeunes bénéficient d'une entrée gratuite sur présentation de la carte et du coupon. Cet avantage est valable sur réservation et dans la limite des places disponibles. www.larodia.com
Collecte de sang
Une collecte de sang aura lieu jeudi 21 février à la salle

Toussaint-Louverture, à Pontarlier, de 9 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h. Pensez à vous munir de votre carte d'identité pour un premier don et à apporter votre coupon détachable du livret « Je donne mon sang et je dis pourquoi ». Infos sur www.dondusang.net
Soutien scolaire
Atout savoir propose des cours de soutien scolaire pour tout niveau et dans toutes les matières tout au long de l'année en petits groupes ou en cours particuliers. Pendant

les vacances scolaires, des stages intensifs de 10 ou 20 heures sont également organisés. Atout domicile répond aux demandes de soutien particulier à domicile. Avec la carte Avantages jeunes édition Belfort, vous bénéficiez de 30 % de réduction sur les frais de dossier et 5 % de réduction sur un stage de 10 heures avec Atout savoir et 5 % de réduction sur un stage de 6 heures avec Atout domicile. Plus d'infos sur www.atoutsavoir.fr ou www.atoutdomicile.fr

Dialogue Sur estrepublikain.fr

Vous avez la parole !

Nancy. Depuis des années, L'Est Républicain vous ouvre ses colonnes. La page « Dialogue » du lundi est ainsi devenue un temps fort. Mais vous avez également pris l'habitude de vous exprimer sur notre site internet ou sur notre page Facebook. C'est pourquoi, pour intensifier ces échanges, nous vous proposons un nouveau rendez-vous. Chaque lundi, sur www.estrepublikain.fr, vous pouvez répondre à un sondage sur un sujet qui

fait la « Une » ou qui vous préoccupe. Vous pouvez ensuite expliquer votre position en envoyant un commentaire à lerlecteurs@estrepublikain.fr. Une sélection de commentaires est publiée dans la page Dialogue de la semaine suivante avec les résultats du sondage. Alors rendez-vous chaque lundi sur notre page d'accueil pour y retrouver la « question du jour » et l'adresse mail permettant d'envoyer votre point de vue.

Sébastien MICHAUX
*Prénom d'emprunt